



« Les peintres à l'Abbaye »

Le dimanche 23 Juin 2024

REGLEMENT

Art 1 : L'accueil des artistes se fera à partir de 9 H, un tampon sera apposé sur les toiles vierges.

Art 2 : Les œuvres devront être exécutées en intérieur ou en extérieur dans un lieu ouvert au public.

Art 3 : L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

Art 4 : Le sujet est libre mais devra être en rapport direct avec l'Abbaye (Abbatiale, la Chapelle de l'Abbé, la salle de justice, le musée lapidaire) en intérieur ou en extérieur.

Art 5 : Toutes les techniques sont autorisées. Chaque artiste fournit son matériel. Tous les formats sont admis.

Art 7 : A 17 h au plus tard, les œuvres devront être rapportées à la Chapelle de l'Abbé non encadrées et non signées et seront exposées. Un jury récompensera les meilleures réalisations de la journée.

Art 8 : A l'issue de cette journée, ces œuvres seront exposées dans la Chapelle de l'Abbé pendant toute la saison touristique et l'artiste s'engage à revenir chercher son tableau en Septembre (ouvert tous les jours de 11 H à 18 H). Les productions pourront être vendues selon un prix indiqué par l'artiste incluant une commission pour l'association de 15 %.

Art 9 : Pour notre organisation, les bulletins d'inscriptions doivent être retournés avant le 15 Juin à l'adresse suivante : M. BOISSEL Xavier les landes 50 680 Cerisy-la-Forêt avec un chèque de participation de 10 €.

Art 10 : L'artiste peut exposer des œuvres au côté de son installation. Merci de prévoir votre matériel d'accrochage et de présentation.

Art 11 : La participation à cette journée emporte l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Bulletin d'inscription

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Nombre d'artiste(s) :

Nombre d'accompagnant (s) :

Fait le :

A :

Signature :

Pour tout renseignements : contact@abbaye-cerisy.fr

Association des Amis de l'Abbaye Saint Vigor, rue des sangles 50 680 Cerisy-la-Forêt